

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 05 août 2019 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2019-07-02

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, mardi le deuxième jour du mois de juillet de l'an deux mille dix-neuf à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no.1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no.2
Madame Annie Gagnon, conseillère district no.4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no.5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no.6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Le conseiller Raymond Bisailon a motivé son absence.

Rs.2019-07-242

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 02 juillet 2019 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

- 4.6 Demande d'utilisation du parc Donald-Martin et demande pour autoriser monsieur Robin Deschenes à présenter une demande de permis de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.**
- 4.7 Demande d'utilisation du terrain situé dans le rond-point de la place Renaud.**
- 4.8 Demande d'utilisation du préau au parc Donald-Martin.**
- 4.9 Dépôt d'une lettre de Toxi-co-Gîtes.**
- 11.2 Résolution pour modifier la résolution 2019-06-237.**
- 11.3 Embauche d'un pompier volontaire.**
- 15.3 Résolution pour accepter et désigner les signataires du protocole d'entente à intervenir avec le club de patinage artistique Les Étincelles d'Acton Vale – Édition 2019-2020.**

REPORTER :
L'item 15.2

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-07-243

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2019.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 juin 2019 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2019 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2019-07-244

INVITATION À UN SOUPER SPECTACLE ORGANISÉ PAR LA FOIRE AGROALIMENTAIRE DE LA RÉGION D'ACTON.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 180 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310 à Foire agroalimentaire de la région d'Acton pour l'achat de quatre (4) billets au coût de 45,00 \$ chacun pour assister au « Souper spectacle » qui aura lieu le 6 juillet 2019, au parc Donald-Martin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DEMANDE DE COMMANDITE DU FM 103.7 – RADIO-ACTON.

Le FM 103,7 Radio-Acton célèbre son 15^e anniversaire et soumet une demande de commandite auprès de la Ville, soit pour l'option Platine au montant de 2 500 \$.

Le conseil en prend acte.

Rs.2019-07-245

DEMANDE DU CORPS DE CADETS 2006 ACTON VALE.

Attendu que le Corps de Cadets 2006 Acton Vale organise une journée musicale pour une collecte de fonds le samedi 13 juillet 2019 de 13h à 18h au Café Bistro coin St-André et Beaugrand;

Attendu qu'une demande est déposée pour la fermeture de la rue Beaugrand ainsi que l'accès au stationnement face à la terrasse du Café Bistro;

Attendu qu'une demande de prêt de table de pique-nique ainsi que des poubelles est également formulée;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville fera le prêt d'équipements nécessaires afin de fermer la rue, tels que: 4 barrières, qui seront livrées le vendredi précédent l'activité;

Que la Ville n'autorise pas le prêt de tables de pique-nique ni de poubelles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-07-246

INVITATION AU 15^E TOURNOI DE GOLF INTER PAROISSIAL – RÉGION D'ACTON ET DEMANDE DE COMMANDITE.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310 à Fabrique St-André, pour la commandite d'un des 27 trous au prix de 100 \$ chacun;

Ce tournoi aura lieu le mercredi 24 juillet 2019, au Club de Golf Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-07-247

DEMANDE DE LA COOP D'INITIATION À L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF (CIEC) DE LA MRC D'ACTON.

Attendu que la CIEC de la MRC d'Acton dépose une demande d'autorisation afin de pouvoir utiliser le stationnement de la gare, pour y tenir un lave-auto, le mercredi 10 juillet 2019 de 9h à midi;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville autoriser la CIEC d'utiliser le stationnement de la gare pour y tenir leur lave-auto, le mercredi 10 juillet 2019 de 9h à midi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-07-248

DEMANDE D'UTILISATION DU PARC DONALD-MARTIN ET DEMANDE POUR AUTORISER MONSIEUR ROBIN DESCHÉNES À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.

Attendu qu'une demande est soumise au conseil pour l'organisation d'un BBQ d'été au parc Donald Martin pour les employés de la pâtisserie Gaudet ainsi que leur conjoint(e) et enfant(s), le vendredi 19 juillet 2019 de 11h à 16h;

Attendu que la direction entend servir un maximum de 3 consommations alcoolisées gratuitement par personne majeure;

Attendu qu'une demande de permis pour le service de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville autorise la direction de la pâtisserie Gaudet à utiliser le parc Donald Martin, le vendredi 19 juillet 2019 de 11h à 16h, pour la tenue d'un BBQ d'été pour leurs employés;

D'autoriser monsieur Robin Deschenes à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue de ce BBQ le 19 juillet 2019 de 11h à 16h;

Que la direction détienne une assurance responsabilité de 2 000 000 \$, dont la Ville est assurée additionnelle et doit soumettre la preuve d'assurance au greffe de la Ville;

Que la preuve de délivrance du permis de boisson soit déposée au greffe de la Ville;

Que la direction voit à remettre le terrain dans le même état que lors de la prise de possession;

Que l'utilisation du parc Donald-Martin n'est pas à usage exclusif à Gaudette.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-07-249

DEMANDE D'UTILISATION DU TERRAIN SITUÉ DANS LE ROND-POINT DE LA PLACE RENAUD.

Attendu que monsieur Jimmy Duquette et madame Stéphanie Darvault-Prévost veulent organiser une fête pour leur fils et soumettent une demande au conseil pour avoir l'autorisation d'installer un module de jeu gonflable sur le terrain situé dans le rond-point de la place Renaud, le 7 juillet 2019 de 13h à 20h;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville n'accorde pas la demande d'autorisation pour l'installation de jeu gonflable dans le rond-point de la place Renaud, suite à des vérifications auprès de nos conseillers juridiques, relativement à la responsabilité de la Ville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-07-250

DEMANDE D'UTILISATION DU PRÉAU AU PARC DONALD-MARTIN.

Attendu que monsieur Jonathan Laplante veut organiser une fête pour sa fille et soumet une demande au conseil pour la réservation du préau au parc Donald-Martin, le samedi 27 juillet 2019 de midi à 16h30;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville n'accorde pas l'exclusivité du préau à monsieur Laplante, compte tenu que le parc et ses installations sont d'ordre public.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-07-251

DÉPÔT D'UNE LETTRE DE TOXI-CO-GÎTES.

Attendu que Toxi-co-Gîtes veut tenir un barrage routier à l'angle des rues de Roxton et d'Acton, le samedi 3 août 2019;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise Toxi-co-Gîtes à tenir une activité de levée de fonds à l'intersection des rues de Roxton et d'Acton, le samedi 3 août 2019, de 9h à 15h;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise, pour fins d'information, au Service des Travaux publics ainsi qu'à la Sûreté du Québec;

Que la sollicitation soit effectuée conformément aux dispositions du Code de sécurité routière;

Que la personne responsable de l'activité, doit avoir en sa possession, le permis délivré par la Ville et ce, tout au long de la tenue de l'évènement de sollicitation pour être montré, sur demande, à toute autorité le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2019-07-252

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 3 – RÉFECTION DE LA RUE DE ROXTON.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.3 relatif aux travaux de réfection de la rue de Roxton;

Attendu la recommandation de monsieur Marc Lanoie, ing. de la firme Pluritec;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 927 276.11\$ plus taxes, à Excavation Mc.B.M. Inc. à titre de paiement du décompte progressif no. 3;

De financer cette dépense de 927 276.11 \$ plus taxes à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 333-2018;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no. 3 – Travaux de réfection de la rue de Roxton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2019-07-253

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
<ul style="list-style-type: none"> Liste des chèques émis et des paiements directs du 29-05-2019 au 26-06-2019 	99 328.02 \$
<ul style="list-style-type: none"> Paiements par AccèsD du 29-05-2019 au 26-06-2019 	142 037.21 \$
<ul style="list-style-type: none"> Salaires, REER pour le mois de juin 2019 	123 658.90 \$
Liste des comptes à payer :	
<ul style="list-style-type: none"> Pour le mois de juin 2019 	287 263.26 \$
Grand Total	652 287.39 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-07-254

RÉSOLUTION POUR DÉTERMINER LES CRITÈRES ET JUGEMENT DE SÉLECTION DE L'APPEL D'OFFRES ET D'AUTORISER LA TRÉSORIÈRE À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS.

Attendu que la Ville veut recevoir une offre de services professionnels en audit des états financiers ;

Attendu qu'en vertu de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser la trésorière à demander des soumissions, par voie d'invitation, conformément aux règles prévues à la *Loi sur les cités et villes*, pour des services professionnels en audit des états financiers;

D'accepter les critères d'évaluation suivants :

1. Expérience du cabinet : 25 points
2. Capacité à fournir assistance en consultation : 10 points
3. Responsable de la réalisation du mandat : 30 points
4. Personnel assigné au dossier : 20 points
5. Approche préconisée : 10 points
6. Présentation de la soumission : 5 points.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-07-255

ENTENTE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC CENTRE DE SERVICES MRC ST-HYACINTHE, SUR LES VÉRIFICATIONS D'ANTÉCÉDENTS CRIMINELS- SECTEUR VULNÉRABLE.

Attendu qu'il y a lieu de nommer un représentant de la Ville en tant que mandataire concernant l'objet en titre;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

De nommer madame Vicky Lessard, coordonnatrice –Ressources humaines et communications, à titre de personne désignée par la Ville en tant que mandataire pour les vérifications d'antécédents criminels – secteur vulnérable;

Que dans l'accomplissement de son devoir, le mandataire devra procéder à l'identification de ses candidats sélectionnés à œuvrer auprès de la clientèle du secteur vulnérable et devra également s'assurer de prendre les outils à sa disposition pour effectuer une enquête sociale et surtout, il a le devoir de conserver la confidentialité des informations personnelles de chaque candidat en respectant ses devoirs et responsabilités mentionnés à l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-07-256

RÉSOLUTION MODIFIER LA RÉSOLUTION 2019-06-237.

Attendu que le conseil a adopté la résolution 2019-06-237 en date du 17 juin 2019 et qu'il y aurait lieu d'apporter une modification à ladite résolution pour y lire :

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter la convention collective de travail 2019-2026 avec le Syndicat des pompiers du Québec, section locale Acton Vale, telle que soumise et de désigner le maire ou en son absence le maire suppléant, la conseillère Pierrette Lajoie, la coordonnatrice aux ressources humaines et communications, **le directeur du service incendie** ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention collective de travail;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser la modification de la résolution 2019-06-237 pour que le **directeur du service incendie** soit également désigné comme signataire de ladite convention collective.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-07-257

EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE.

Attendu la recommandation du directeur du Service des incendies et de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de monsieur Miguel Cloutier à titre de pompier volontaire au Service des incendies, sous réserve de la réussite de sa période de probation qui sera d'une durée de 12 mois. Monsieur Cloutier sera par la suite inscrit auprès de l'école nationale des pompiers afin de compléter la formation requise. Sa date d'embauche sera le ou vers le 9 juillet 2019.

La rémunération du candidat sera selon les conditions salariales de la convention collective.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-07-258

RÉSOLUTION RELATIVE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX SAUVETEURS AQUATIQUES.

Attendu que la Ville d'Acton Vale offre, depuis 2008, un programme de subvention aux jeunes de son territoire qui désirent prendre part à des cours de natation pour l'obtention d'une accréditation de sauveteur aquatique au Centre culturel de Drummondville ainsi qu'au Centre culturel de Saint-Hyacinthe;

Attendu que le directeur des Services culturels et sportifs recommande de reconduire ce programme pour l'année 2019;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De reconduire, pour l'année 2019, le programme de subvention aux jeunes de son territoire qui désirent prendre part à des cours de natation pour l'obtention d'une accréditation de sauveteur aquatique au Centre culturel de Drummondville ainsi qu'au Centre culturel de Saint-Hyacinthe. Ce programme consiste au remboursement de 60 % de la totalité des frais d'inscription sur présentation d'un reçu et la possibilité, s'il y a embauche à titre de sauveteur aquatique de la Ville, d'obtenir un remboursement de la balance des frais d'inscription, soit 20 % lors de la première année de service et 20 % lors de la seconde année de service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... L'item 15.2 est reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES ÉTINCELLES D'ACTON VALE – ÉDITION 2019-2020.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de patinage artistique Les Étincelles d'Acton Vale pour l'organisation et l'animation du patinage artistique à Acton Vale pour la saison 2019-2020;

D'autoriser la directrice générale ainsi que le directeur du service à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de patinage artistique Les Étincelles d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 15.

Mme Cathy Chouinard M. David Roy M. Germain Roy	<ul style="list-style-type: none">• Posent des questions et apportent des commentaires relativement au réseau d'aqueduc municipal, au taux de manganèse, comité des citoyens.
M. Vincent Roy	<ul style="list-style-type: none">• Demande quand sera fait le pavage de la Route 116 Est.
M. Michel Tétreault	<ul style="list-style-type: none">• Demande de quel côté du 1^{er} Rang il y aura du pavage.• Le taux d'imposition aux agriculteurs pour l'an prochain sera-t-il à taux variable ?
M. Réal Durocher	<ul style="list-style-type: none">• Demande des précisions relativement à sa maison et celle de sa fille.

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 45.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et quarante-cinq minutes (20;45).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date